

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil, à huis clos et par visioconférence, mercredi le 26 janvier 2022 à 18 h 30.

Présences : Mme Annie Gentesse

MM. Pierre Lavigne, Sylvain Masson, Éric Emond, M. Patrice Paillé et Sylvain Jacques
sous la présidence de M. Éric Leroux, maire.

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 0

Est également présente Me Éliane Cardin, greffière et directrice générale adjointe.

AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation et les documents associés ont été notifiés tel que requis par le *Code Municipal du Québec* aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 COVID-19 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022 À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE**
- 2 ORDRE DU JOUR – ADOPTION**
- 3 URBANISME – DOSSIERS**
 - 3.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination des membres
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1 COVID-19 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022 À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover siège en séance extraordinaire ce 26 janvier 2022 par voie de visioconférence. Sont présents monsieur Éric Leroux, maire, monsieur Pierre Lavigne, conseiller district 1, madame Annie Gentesse, conseillère district 2, monsieur Sylvain Masson, conseiller district 3, monsieur Éric Emond, conseiller district 4, monsieur Patrice Paillé, conseiller district 5, monsieur Sylvain Jacques, conseiller district 6 ainsi que madame Éliane Cardin, greffière. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 2-2021 du 8 janvier 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle effective à compter du 9 janvier 2021;

Considérant que depuis le 20 décembre 2021, et ce, jusqu'au 10 janvier 2022, les séances publiques du conseil sont suspendues et ne peuvent donc pas se tenir en personne;

Considérant que selon l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, les séances peuvent se tenir à distance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

5923.01.22 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;
- que la séance soit enregistrée et rendue disponible sur le site Internet et le Facebook de la Municipalité dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

5924.01.22 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 URBANISME – DOSSIERS

3.1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination des membres

Considérant le règlement # 356 sur le Comité consultatif d'urbanisme qui prévoit à l'article 2.3 le processus de nomination des membres du comité;

Considérant la recommandation du comité de sélection du comité consultatif d'urbanisme s'étant réuni le 24 janvier 2022;

Considérant qu'un candidat doit être choisi en fonction de ses intérêts pour les questions d'urbanisme, sa formation, ses activités professionnelles ou para-professionnelles, son implication dans les affaires municipales ou autres, la diversité et la complémentarité des bénévoles permettant une plus grande représentativité de la population;

5925.01.22 Sur proposition de monsieur Éric Emond
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de nommer messieurs Danny Marcil et Felipe Gomez, ainsi que mesdames Carmen Côté et Caroline Milot pour un mandat d'un (1) an;
- de nommer messieurs Sylvain Jacques et Pierre Lavigne ainsi que madame Dorothée Beier pour un mandat de deux (2) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 19 h 07.

Signé :

Éric Leroux, *maire*

Me Éliane Cardin, *greffière*